



SVLT
ASETA



Actualités de la technique agricole

Dominique Berner, Service technique



SVLT
ASETA

Sommaire

- Utilisation commerciale de véhicules agricoles
- Feux de gabarit sur les remorques de travail; beaucoup d'agitation pour de petites lumières



SVLT
ASETA

Trajets agricoles

- ✓ Exploitation des domaines agricoles
- ✓ Indépendamment du détenteur, du conducteur et de la rémunération
- ✓ Transport de personnes autorisé
- ✓ Divers assouplissements
- ✓ Trajets assimilés



SVLT

ASETA

Freienwil, 16.4.2013: une remorque de ramassage des déchets verts écrase une voiture ; la conductrice n'est que légèrement blessée



Journées Technique agricole
2013; Dominique Berner



SVLT
ASETA

Véhicules commerciaux

- Même technique que les véhicules agricoles
- Principe 1: 2,55m de large, 1 remorque
- Principe 2: chaque remorque est homologuée
- Au moins permis de conduire de catégorie F
- Taxe sur la circulation routière plus élevée, RPLP
- Allègements sur les trajets agricoles



SVLT
ASETA

Feux de gabarit sur les remorques de travail

Depuis le 1.1.2013, toutes les remorques de travail d'une largeur supérieure à 2,10 m et d'une longueur supérieure à 7 m doivent être pourvues de feux de gabarit.

Question centrale:

Qu'est-ce qu'une remorque de travail?

Définition légale

Les «remorques de travail» sont des remorques qui ne sont pas utilisées pour des transports de choses mais qui servent d'engins de travail et qui n'ont qu'une surface de charge réduite pour l'outillage et le carburant. (OETV, art. 22, al. 1)



SVLT
ASETA



Journées Technique agricole
2013; Dominique Berner



SVLT

ASETA

Merci de votre attention